

MANIFESTANT-E-S INTIMIDE-E-S

# Le protocole à la Galerie Konz



Justin Turpel prend la parole à une manifestation spontanée contre les retours forcés.  
Un responsable né?

(photos: Germain Kerschen)

**Face à une manifestation spontanée, non-déclarée, la police grand-ducale cherche et trouve un bouc émissaire.**

Mardi dernier, des réfugié-e-s de la partie serbe du Sandjak étaient convoqués au bureau d'accueil pour les demandeurs d'asile à la Galerie Konz, Luxembourg-Gare. C'était de cette manière que, vendredi dernier, trois réfugiés monténégrins avaient été convoqués pour être expulsés manu militari. Rappelons également le rapatriement de force du 2 août, de deux familles albanaises et de trois femmes monténégrines. Le gouvernement luxembourgeois semble surtout vouloir démontrer sa force face aux milliers de réfugié-e-s séjournant actuellement au Luxembourg.

Le "Comité pour le respect des réfugiés et contre les retours forcés" appelait donc, à partir de lundi après-midi, à un rassemblement urgent devant la Galerie Konz. Les réfugié-e-s convoqué-e-s n'étaient pas présent-e-s. L'intimidation officielle portait donc déjà ses fruits et les concerné-e-s préféraient se cacher plutôt que d'affronter la police luxembourgeoise. Se retrouvaient ainsi, pour cette manifestation spontanée, une quarantaine de personnes venues montrer leur solidarité avec les réfugié-e-s et leur refus concernant d'éventuels retours forcés futurs.



Procès-verbal est dressé contre 28 manifestant-e-s.



Recherche responsable désespérément.

Justin Turpel (membre de "déi Lénk" et du FNCTTFEL) prit la parole, rappelant le pourquoi de cette action. Après quoi il invita les manifestant-e-s à rester encore quelques minutes avant la fin du rassemblement. Pas d'anicroche donc, ni d'atteinte à l'ordre public. Toutefois la police annonça qu'elle allait dresser procès verbal contre le responsable de cette manifestation illégale, suite aux ordres du directeur adjoint de la circonscription régionale de Luxembourg-Ville, Francis Lutgen.

"Toute manifestation sur la voie publique doit d'abord être autorisée par le bourgmestre. Nous avons plusieurs manifestations de ce genre ces derniers temps, voilà pourquoi procès-verbal est maintenant dressé contre les responsables de manifestations non-autorisées." Francis Lutgen se réfère au nouveau règlement général de police, dont on a surtout parlé jusqu'ici à cause des "solutions" qu'il impose pour "régler" la prostitution de rue dans le quartier de la gare. Et en donne une interprétation officielle plutôt restrictive.

Ce règlement dit dans son article 2: "Il est défendu d'entraver la libre circulation sur la voie publique sans motif légitime ou sans autorisation spéciale. Les

cortèges devant circuler sur la voie publique sont à déclarer au bourgmestre, en principe, au moins huit jours avant la date prévue par les organisateurs." Le rassemblement de mardi dernier n'était pas un cortège et il n'y avait pas vraiment d'entrave à la libre circulation. Comme c'était une action "urgente", vu les courts délais avec lesquels on informe les réfugié-e-s de leur convocation, il semble normal que le temps manquait pour la déclarer.

Qu'à cela ne tienne, la police grand-ducale avait ses ordres et voulait un responsable. Spontanément, toutes les personnes venues manifester se proclament responsables de cette déclaration d'opinions contraires à la politique gouvernementale. Après avoir noté - sans sembler se soucier de la possible "mauvaise publicité" de la part de la presse toujours présente - 28 noms de "responsables", la police semblait en avoir marre. Elle ne voulait plus de noms, elle voulait un responsable. "La personne désignée avait pris la parole et dirigeait visiblement les gens", prétend Francis Lutgen. "Que Justin Turpel ait pris la parole est secondaire au fait d'avoir manifesté sans autorisation. Le principe de liberté d'expression lui en donne le droit. Cela n'en fait pas automatiquement le responsable du rassemblement", argumente Guy Thomas, avocat, membre du "Comité pour le respect des réfugiés ...", également présent à la manifestation en question.

Après avoir intimidé les réfugié-e-s, les autorités se tournent donc aussi contre les personnes exprimant leur solidarité avec les demandeurs et demandeuses d'asile au Luxembourg. Et le fait que ce soit justement Justin Turpel (faisant partie de la vingtaine de personnes devant faire face à des poursuites judiciaires pour avoir accédé sur le tarmac du Findel, afin d'arrêter l'expulsion d'un ressortissant algérien), qui soit désigné ainsi comme bouc émissaire n'est pas ressenti comme un simple hasard par nombre de personnes.

Justin Turpel sera convoqué par la police dans les jours à venir. Bien qu'il ne devra faire face qu'à d'éventuelles peines de police pour cette manifestation-ci, la politique d'intimidation a tout l'air de s'imposer.

Germain Kerschen

**Lundi prochain aura lieu un cortège (déclaré et autorisé), à 17 heures, de la place Clairefontaine à Luxembourg-Ville, jusqu'au ministère de la justice, afin de manifester contre les retours forcés de milliers de personnes dites "non régulables", compte tenu des critères restrictifs décidés par la majorité politique.**

**Nicolas Strotz und der Tunnel**

Nicht nur seine Vergangenheit als Ingenieur der Straßenverwaltung, sondern auch sein Amt als Präsident des nationalen Feuerwehrverbands und regionale Interessen als Bürgermeister einer Moselgemeinde führen den Abgeordneten Strotz (CSV) dazu, sich intensiv mit der Saarstraße zu beschäftigen. So stellte er Anfang Juli zu diesem Thema schon die zweite parlamentarische Anfrage für dieses Jahr. Fragestellung diesmal: Wie es mit der Sicherheit im "Tunnel Markusbiert" bestellt sei, der die Saarstraße in Schengen zur deutschen Grenze führt. In ihrer dreiseitigen Antwort führt die zuständige Bautenministerin Erna Hennicot-Schoepges aus, dass der besagte Tunnelbau von derselben Firma supervisiert wird, die auch die Instandsetzungsarbeiten beim Mont Blanc leitet. Die Sicherheitsstandards orientieren sich an den hohen schweizerischen Normen. Tele-Überwachung, Hitze- und Rauchdetektoren, Löscharbeiten, Lautsprechern und Tonübertragungsanlage, überdurchschnittlich großer Tunneldurchmesser sowie hoher Brandschutz für die diversen Kabelleitungen, alles vom Feinsten. Was die laut Strotz zu hohe Distanz zwischen den Galerien betrifft, welche die beiden Tunnelröhren miteinander verbinden, antwortet die Ministerin, der vorgesehene Abstand von 400 Metern entspreche ebenfalls den internationalen Normen.

**Thoma-Urteil: Doppelte Zeche für den Staat**

Viereinhalb Monate nachdem der Europäische Menschenrechtsgerichtshof in Straßburg das Urteil gegen den Luxemburger Journalisten Marc Thoma im so genannten Försterprozess als nicht konform mit menschenrechtlichen Grundprinzipien erklärte, zieht der Staatsminister in Antwort auf eine parlamentarische Anfrage des grünen Abgeordneten Jean Huss auch eine finanzielle Bilanz: Demnach musste der Staat fast 3,5 Millionen LUF für dieses Verfahren aufbringen - wobei die Kosten, die direkt vom Gerichtswesen getragen wurden, nicht einmal eingerechnet sind. Der Staat hatte "freiwillig" die Kosten der Kläger (der Förster respektive ihrer Vereinigung) übernommen und ihnen über drei Instanzen hinweg fast 1,5 Millionen LUF ausgezahlt. Außerdem erhielt der Anwalt, der Luxemburg erfolglos in Straßburg verteidigte, 622.000 LUF. Der eigentlich Geschädigte, Marc Thoma, bekam mit 741.440 LUF als Entschädigung und 600.000 LUF Unkostenbeteiligung weniger ab als die Kläger. Vor allem decken die ihm zugestandenen 1,3 Millionen nur einen Bruchteil der effektiven Kosten, die er und der Journalistenverband für das über zehnjährige Verfahren aufbringen mussten. Ein "moralischer" Sieg in Straßburg hat eben doch seinen Preis.

**Abgeurteilt in Göteborg**

Im Zusammenhang mit den Gipfelprotesten im schwedischen Göteborg sind inzwischen bereits 19 Urteile ergangen, 29 Personen sitzen noch in Untersuchungshaft. Bei den Urteilen gab es immer Haftstrafen zwischen einem Monat und drei Jahren, trotz fragwürdiger Beweislage. Der deutsche Gewerkschafter Hannes Heine beispielsweise soll sich laut Angaben eines Zivilpolizisten an gewalttätigen Ausschreitungen beteiligt haben und nun für vierzehn Monate in den Knast gehen. Der Polizist will einen verummumten Mann von hinten bei Krawallen beobachtet und ihn sieben Stunden später ohne Verummumung zufällig auf der Straße wieder erkannt haben. Obwohl ZeugInnen die Unschuld Heines bestätigen und selbst der zuständige Richter Hakan Ernström auf Freispruch plädierte (er hielt die Aussage des Zivilpolizisten für eine Verurteilung nicht für ausreichend), überstimmten die drei Schöffen ihn. Auch der 43jährige italienische Gewerkschafter Luigini Longo muss wegen Gewalttätigkeit ins Gefängnis: für zweieinhalb Jahre. Dabei befand sich der Beschuldigte zum Zeitpunkt der Ausschreitungen noch im Bus bei der Anreise und wurde gerade von einem norwegischen Fernsichteam gefilmt und interviewt. Der Polizist, der Longo beim Steinwerfen gesehen haben will, verlegte den Tag seiner Beobachtungen plötzlich um 24 Stunden zurück.